



Chèque d'arrhes encaissé, quand puis je vendre le véhicule

Par **Joelola**, le **04/12/2015** à **20:44**

Bonjour,

J'ai mis en vente mon camping car.

Un acheteur m'a téléphoné dimanche.

Est venu voir le véhicule lundi et m'a versé un chèque de 5000 € pour lequel je lui ai signé un papier où je mentionnais le montant pour arrhes versées. Je n'en ai pas de copie.

Mardi il m'a appelé pour savoir si j'avais bien fait vidange et contrôle, le tout OK et lui aussi.

Jeudi, il m'appelle pour annuler au prétexte de ne pas pouvoir débloquer l'argent.

J'ai envoyé un MMs et 2 SMS puis un recommandé AR pour lui signifier que j'encaissais le chèque et que je remettais en vente le camping car.

A partir de quand puis-je le vendre ?

Merci beaucoup de votre aide. Joëlle